

AFFAIRE C.O.S

AFFAIRE N° 01 /- Rencontres USBG/FB - USZ (S) du 22-03-2022.

- Non déroulement de la rencontre
- Vu les feuilles de matchs et les rapports officiels
- Attendu que la rencontre à été programmée le 22-03-2022 à FERFJIOUA à 12h00 .
- Attendu que l'équipe **U.S.B.G/FB** s'est présentée sur terrain par un effectif réduit (07) joueurs
- Vu la pièce versé au dossier
- Vu l'article 57 des R.G de la F.A.F .
- Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club USBG/FB (S) et en attribue les gains des matchs à l'équipe U.S.Z (S) par le score de 03 Buts à 00**
- Défalcation de six (06) points à l'équipe USBG/FB (S)**
- Une amende de 5.000.00 D.A est infligée au club U.S.B.G/FB payable avant 20-04-2022**